

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 81

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page	3 fr. 50
» 2 ^e page	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les gouvernants soviétiques peuvent déployer leur esprit de « solidarité démocratique ». On laissera venir aux malheureux réfugiés tous les envois d'argent, de nourriture et de vêtements qu'il leur plaira d'expédier. Les convois doivent être en chemin. On les attend !

Il ne s'agit pas d'accabler des vaincus ! Le sort leur est assez dur pour que les hommes leur soient cléments...

Où il est injuste, ce sort, c'est de faire payer à d'innombrables innocents les fautes commises par d'autres. Il est trop évident que les plus coupables sont les moins punis ! Où sont-ils les grands responsables de la débâcle espagnole, ceux qui pendant plus de deux ans ont continué leurs querelles partisans en face du péril commun et n'ont su organiser que le désordre ?

Mais qu'avaient-ils faits ces femmes, ces enfants, ces vieillards que nous avons vus passer, chassés loin de chez eux et tombés tout à coup au piège d'un destin ? Question qu'on ne peut s'empêcher de se poser devant cette lamentable migration d'un peuple comme il s'en voyait aux temps bibliques ! Quel triste cortège de détresse morale ils font ces réfugiés ! On devrait plutôt dire : ces êtres qui n'ont plus de refuge, sortes d'épaves que l'on se renvoie de relais en relais, comme hagards de ne pas même savoir où ils vont et dans quel coin hasardeux leur misère pourra prendre un peu de repos.

Comme on sentait à la voir que le premier besoin de l'être humain, c'est d'avoir quelque part un chez soi, un coin à lui dans le vaste monde, un foyer, un endroit si humble soit-il où il s'appartient, où il prend conscience de sa personnalité, où il peut avoir une volonté, où même dans d'étroites limites son individu peut s'affirmer au milieu d'un univers plein de forces hostiles...

Vagabonds, errant aux quatre vents du hasard, détachés de tout, la plupart de ces malheureux, au moment de quitter cet abri, ce « gîte » à eux, avaient essayé d'en emporter quelque chose, le plus possible, qu'ils avaient entassé dans des sacs, dans des linges, dans des couvertures, dans des malles. Et tous tenaient ces paquets bien serrés contre eux, comme une dernière ressource et comme un cher souvenir. Alors, c'était comme un nouvel arrachement, au sortir du Séminaire et avant le départ pour une nouvelle étape vers l'inconnu, quand il fallait s'en séparer pour les mettre dans un fourgon spécial...

De toutes ces misères, qui en est responsable et qui devrait en porter le châtiment, s'il y avait au monde une justice, une vraie justice qui protège les faibles et défende les innocents ?

Le temps n'est certes pas venu où l'on pourra sans passion partielle écrire l'histoire de cette crise espagnole. Mais, d'ores et déjà, quelque chose est acquis aux débats comme un fait dont tout le monde a été témoin. C'est l'incapacité et l'impuissance de ces fameux doctrinaires d'anarchie ou de communisme, faiseurs de théories et grands bâtisseurs dans les nuages de superbes Cités futures, leur impuissance à organiser dans le présent une réalité qui tienne. Ils n'ont jamais pu en Espagne, dans cette Espagne qu'ils avaient pourtant à leur merci, ils n'ont jamais pu mettre debout un gouvernement. Ils n'ont jamais pu cesser un instant leurs disputes et subordonner leurs rivalités fratricides au salut public. Le désordre et la pagaille semblaient grandir chez eux à mesure que grandissait le péril extérieur. Plus encore que les Italiens, ils ont été les meilleurs alliés de Franco.

Ils étaient le camp du désordre et comme il ne peut pas y avoir de résistance sans autorité et de victoire sans discipline, ils ont attiré sur eux la ruine et la défaite. On ne se défend pas avec des ordres du jour d'assemblées, des formules de meetings, des proclamations héroïques et des appels pathétiques aux déesses sourdes et aveugles de la justice et de la liberté.

La démocratie se mérite. Et la meilleure manière de la servir, c'est d'empêcher qu'elle soit détruite. Quelques-uns des chefs espagnols, quelques-uns des dirigeants espagnols avaient beau se réclamer de la démocra-

cratie, on ne pourra jamais dire qu'ils l'ont bien servie.

Et maintenant, voilà que refluent en France, par milliers et par milliers, les pauvres gens qu'ils n'ont pas su défendre. La France les reçoit, les héberge, les accueille de son mieux... et à ses frais !

Ici, nous allons pouvoir juger la sincérité de ces gouvernants soviétiques qui, pendant deux ans, n'ont cessé de crier au secours de l'Espagne. C'est le moment de faire, à ce sujet aussi, autre chose que des discours. Les mines d'or russes sont les plus riches du monde. C'est le moment de s'en servir. Les gouvernants soviétiques peuvent déployer, sans crainte et sans réserve, leur esprit de solidarité démocratique. Ils n'ont pas à craindre de se heurter à une quelconque interdiction de passer. Il n'y a pas de non-intervention contre la charité. On laissera venir aux malheureux tous les envois d'argent, de nourriture et de vêtements qu'il leur plaira d'expédier. Les convois doivent être en chemin. On les attend.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

L'Enfer des Bêtes

Il paraît que cet hiver n'a pas été cruel seulement pour les pauvres gens, mais aussi pour les bêtes. Pendant la période des grands froûts, de nombreux oiseaux en liberté, privés d'abris et de nourriture, sont morts et, jusque dans les volières, la gelée a fait des ravages. Les chiens, mal protégés, ont souffert aussi ; toutefois, c'est surtout chez les chiens qu'on a compté des victimes.

Il est évident qu'avec des températures de 17 à 20 degrés au-dessous, il n'est pas de toison qui vaille et la niche est un piètre asile. Mais, que peut-il advenir d'un animal à poil ras attaché jour et nuit et couchant à même le sol, dans la boue, sur la neige, sur la glace ? Comment peut-il éviter la congestion pulmonaire qui l'emportera ou l'affection chronique qu'il trahira pour le plus grand dommage de son maître, de l'entourage de celui-ci et surtout des enfants ?

On nous dira, peut-être, qu'un pareil exemple est excessif ? En est-on bien sûr ? Sans doute, nombreux sont les chiens qu'on aime et qu'on traite avec bonté ou qu'on ménage, ce qui revient au même au point de vue des soins, mais peut-on nier qu'il en est beaucoup d'autres dont l'existence est un perpétuel supplice. Combien ai-je vu de chiens enchaînés à un pieu autour duquel ils tournent sans repos, logés dans un tonneau sans paille et nourris Dieu sait comment ! Le plus souvent de quelques croûtes ? N'allez pas croire que leur propriétaire soit pour cela un être cruel ; c'est que le régime de l'attache est un excellent moyen de dressage en vue de la garde de la maison ; le second, c'est que les bêtes sont des bêtes et qu'il n'y a pas de raisons pour les traiter comme des gens. Raisonnablement pitoyable s'il en fut. Ce n'est pas en rendant un chien enragé de souffrance qu'on protège mieux sa maison et si mal traités les hommes est une mauvaise action, c'en est une autre que de martyriser des animaux en prétendant cependant les aimer. Ceux qui agissent cruellement à leur égard n'ont pas compris l'âme des bêtes.

Le cas des mauvais maîtres est d'ailleurs si fréquent que la Société protectrice des animaux s'est émue. Au lendemain des grands froûts, elle a saisi les parquets d'un certain nombre de plaintes contre des propriétaires dont les chiens, laissés en plein air, sans abri ou dans des niches mal jointes, étaient morts et elle a provoqué ainsi des poursuites et des condamnations. La jurisprudence des tribunaux est formelle, en effet ; la Cour de Cassation a, dans un arrêt, assimilé aux mauvais traitements réprimés par la loi, la privation de soins aux animaux durant l'hiver.

Il nous paraît utile d'en répandre l'information qui fera réfléchir les gens négligents. Ce que la bonté n'a pas su faire, la prudence le provoquera peut-être. Celui qui ne peut nourrir convenablement son chien et le soigner à le droit de n'en pas avoir ; autrement, il est tenu à certains devoirs envers lui. Si on refuse aux bêtes l'affection qu'elles méritent, qu'on leur accorde, du moins, la pitié.

Daniel BRICE.

Informations

A la Chambre

Dans la séance de jeudi matin, la Chambre discute le projet de loi sur la propriété commerciale. M. Brandon présente un exposé de l'état actuel de la question. Après l'intervention de MM. Guérret, Garchery, Honel, le renvoi de la discussion est prononcé.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre valide l'élection de M. Bugain, élu député à St-Quentin, puis elle reprend la discussion des interpellations sur la politique agricole du gouvernement.

M. Gérard interpelle sur l'harmonisation des économies agricoles, métropolitaines et coloniales. M. Mistler déplore l'arrêt des travaux ruraux. M. Queuille, ministre de l'Agriculture, répond que le Gouvernement n'envisage pas l'arrêt complet des travaux ruraux.

M. Cronan appelle l'attention du Gouvernement sur l'exode rural et M. Saint-Martin prend la défense de l'office du blé.

La discussion est renvoyée à mardi.

Le haut commandement

Au cours du comité secret qui s'est tenu au Sénat, M. Daladier a annoncé l'organisation immédiate de l'état-major de la défense nationale.

Le ministre de la Défense nationale, en l'espèce M. Daladier, aura auprès de lui comme chef d'état-major de la Défense nationale, le général Gamelin.

Le général George, actuellement adjoint au général Gamelin, est nommé chef d'état-major général des armées de terre.

Une invention qui revient en France

M. Anatole de Monzie l'ayant invité à rentrer en France, l'inventeur d'un procédé de raffinage du pétrole adopté aux Etats-Unis, M. Hondry, est arrivé au Havre, samedi, par le « Champlain ».

M. Hondry, ingénieur des arts et métiers, était parti pour l'Amérique il y a huit ans, avec le brevet d'un procédé dont on n'avait pas voulu en France. M. Hondry qui est directeur de deux Sociétés de raffinage aux Etats-Unis, revient se mettre à la disposition des pouvoirs publics français.

Son procédé de raffinage supprime les produits lourds du pétrole pour ne donner que de l'essence pure, dont le pouvoir antidétonant est supérieur aux meilleurs raffinages pratiqués en Europe.

L'amitié franco-britannique

La Caledonian Society, Association des Ecosais, avait organisé, à l'occasion de la Saint-André, un banquet en l'honneur de M. Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères.

A la fin du banquet, M. Georges Bonnet a prononcé un discours dans lequel il a déclaré avoir toujours été partisan de l'amitié franco-britannique, facteur nécessaire du maintien de la paix et de la civilisation en Europe. « Entre les ministres français et britanniques, il n'est pas besoin de longue conférence. Nous nous entendons toujours et nos peuples sont unis par une amitié profonde, sans aucune réserve. »

M. Bonnet leva son verre à l'amitié franco-britannique et à la Grande-Bretagne.

Les relations entre Burgos et la France

On assure que le gouvernement de Burgos se préoccupe de la reprise des relations avec la France.

Aucune condition préalable n'a été effectivement posée. Toutefois, les dirigeants nationalistes insistent vivement sur ce fait que l'étude à laquelle on procède actuellement, tant à Burgos qu'à Paris, en accord avec le gouvernement britannique, des modalités d'une reprise de contacts officiels et étroits doit s'inspirer de l'idée que l'Espagne et la France sont deux grandes nations et que les principes qui présideront à leur rapprochement doivent être dignes de l'une comme de l'autre.

Mussolini parlera à son heure !

Le « Messaggero » raille certains journaux français qui, dit-il, ont la manie d'annoncer toujours des discours de Mussolini.

« Le Duce se prononcera quand il pensera que le moment est opportun, avec son habituelle clarté et son opportunité coutumières. »

« Il est probable que la surprise ne manquera pas, étant donnée l'incroyable ignorance des Français, en ce qui concerne les choses italiennes et la mentalité dynamique du fascisme. »

« Ils ne perdront rien pour attendre. On en vient même à se demander pourquoi le Duce devrait anticiper ses déclarations, étant donné que son seul silence donne la fièvre à quarante millions de Français. »

L'Italie envoie des renforts en Lybie

On croit savoir que l'Italie a récemment envoyé des renforts à Tripoli et en Lybie.

Les milieux officiels ne démentent pas les rumeurs à ce propos. La Grande-

Bretagne sera officiellement informée de l'envoi de renforts, conformément au traité anglo-italien.

La presse allemande contre M. Roosevelt

La presse accuse le président Roosevelt d'être la cause du « durcissement » que l'Allemagne croit pouvoir constater dans l'attitude des puissances occidentales.

La « Deutsche Allgemeine Zeitung » accuse le président Roosevelt de vouloir déclencher contre l'Allemagne la guerre économique et souligne que le Reich saura se défendre contre cette « agression démocratique ».

EN PEU DE MOTS...

— M. Edouard Bénès, ancien président de la République tchécoslovaque, est arrivé à New-York, jeudi. Il va occuper une chaire de professeur à l'Université de Chicago comme chargé de conférences sur la démocratie.

— Les maires allemands devront désormais revêtir une longue robe brune à larges manches pour célébrer les mariages et c'est devant un buste ou un portrait du Führer que seront unis les jeunes Allemands.

— Le bilan de la Banque de France pour la semaine du 26 janvier au 2 février 1939 fait ressortir une encaisse-or de 87.265.806.311 fr. 41, en augmentation de 72.125 fr. 95 sur la semaine précédente.

— Les ministres se réuniront en Conseil mardi matin prochain afin d'examiner les conséquences du drame espagnol.

— La Commission de l'armée de la Chambre américaine a transmis au bureau de cette assemblée le projet de loi sur la Défense nationale ; ce projet de loi comporte la construction de plus de 3.000 avions.

— Une forte épidémie de grippe sévit dans presque toutes les écoles de Bruxelles. Les effectifs sont réduits dans la proportion d'un tiers.

NOS ÉCHOS

Histoire nègre.

Un Congolais s'étant rendu à Léopoldville, y a fait l'achat d'un miroir dont il fait présent à sa femme, à son retour au village.

Celle-ci, qui n'en avait jamais vu, se regarde dedans, et apercevant l'image d'une jeune négresse, se met à pleurer.

Aussitôt, elle s'en va confier son chagrin à sa mère :

— Mon mari a ramené une autre femme à la case, Tiens, vois.

La mère, à son tour, ayant regardé dans la glace, s'écrie :

— Tu es bien sotté de t'en inquiéter. Celle-là est vieille et laide.

A malin, malin et demi.

Un commis-voyageur entre dans un magasin et demande à parler au patron, derrière le comptoir, à parler au patron.

— Il ne reçoit pas de voyageurs aujourd'hui !

— Jeune homme, si vous obtenez qu'il me reçoive quand même, vous n'avez pas affaire à un ingrat, c'est moi qui vous le dis !

— Combien ? demande le jeune homme, très « à la page ».

— Voilà : dix francs ! Et maintenant, puis-je voir le patron ?

— Parfaitement, c'est moi-même !

Economie féminine.

Monsieur et madame sont arrêtés devant un magasin.

— Au moment où l'avenir est si sombre, dit monsieur, j'achète un manteau de fourrure de 700 francs !

— Par économie, mon chéri, puisque je pourrai mettre mes vieilles robes déchirées en-dessous.

La vie de bohème.

— Peux-tu me rendre le vêtement que tu m'as emprunté l'autre jour ?

— Je l'ai justement prêté hier à un copain...

— C'est embêtant parce que le monsieur qui l'avait prêté à l'ami qui me l'avait confié, lui a dit que le propriétaire le lui réclamait !

Humour macabre.

— Passe un enterrement de première classe. Chevaux empanachés. Nombreuses couronnes.

Un badaud, à un agent. — Qui enterre-t-on ?

L'agent, pince-sans-rire. — Le monsieur qui est dans la première voiture.

Du vélo à Marseille.

— Si je filais ? Je pédalais à toute vitesse, face au soleil. Tout à coup, je me retourne et qu'est-ce que je vois ? Mon ombre, à un kilomètre derrière moi, qui ne pouvait pas me suivre.

Qu'à cela ne tienne !

— Ce que j'aimerais, papa ? rouler en automobile tous les jours et avoir de l'argent plein mes poches.

« Les Vacanciers »

XVI. — Lendemain d'émotions

Tandis que son mari se sentait si heureux dans une telle ambiance, la sollicitude maternelle de dame Esther restait en éveil. Echappant à la conversation, elle flairait dans ces rencontres devenant si fréquentes, un caprice de sa fille où risquait de s'enfermer son petit cœur inexpérimenté. Elle se proposait, in-petto, de freiner un tel débordement.

Gislaine avait attiré André au bord de la terrasse pour y découvrir une fois de plus le délicieux et inspirateur panorama de la vallée :

— Que vous êtes heureux, André, de vivre, là-bas, dans ce beau domaine !

— Croyez-vous, Mademoiselle, il faut avoir l'amour du toit paternel chevillé à l'âme pour s'y plaire comme je m'y plais.

— Taisez-vous, méchant, vous ne connaissez pas votre bonheur.

Gislaine, à son tour, se sentait gênée. Combien elle aurait voulu prononcer de plus ardentes paroles que sa pudeur de jeune fille étouffait dans sa gorge. Son sein oppressé soulevait sa poitrine. Instinctivement elle saisit la main d'André. Lui, intimidé, s'abandonnait dans cette commune extase, sans oser se risquer dans l'aveu attendu, sentant encore plus expressif le silence. Son doux regard attaché sur les yeux de l'aimée cherchait à deviner le fond de sa pensée.

Et ce fut elle qui rompit le charme.

— Mon cher sauveur, j'admire en vous votre attachement à ce pays qui est aussi celui de mon père et de mon oncle, votre si généreuse ardeur à défendre tout ce qui touche à la terre et à nos ancêtres. Depuis que je vous connais, je me sens une tout autre jeune fille. Vous avez le pouvoir de me faire oublier tout ce que ma vie a eu de conventionnel dans nos mandamités. Voilà déjà un mois que je vous regarde vivre et je vois arriver, non sans une douloureuse anxiété, le moment de notre séparation.

— Gislaine, ayez pitié de moi. Ne me poussez pas à prononcer un inutile aveu qui pourrait terriblement rendre malheureux. Il y a, voyez-vous, quelque chose que j'éloffe en moi, depuis des jours et des nuits. Pourquoi vous ai-je connue, alors qu'un rang social creuse entre nous un fossé que les événements pourraient encore se charger d'agrandir.

— André, avouez que vous m'aimez comme je vous aime et que vous n'avez pas le courage de me le dire ?

En tête à tête, le charme opérait, au bout de cette tonnelle du jardin d'où n'arrivaient que les échos de la conversation des vieux amis, tandis que dame Esther était allée donner des instructions à Mariette.

Tristement, de plus en plus embarrassé, André souriait à l'aimée, mesurant toutes les conséquences de son aveu. Ils en étaient à cette palpitante seconde d'extase où les lèvres des amoureux s'approchent pour sceller un serment. Mais la correction d'André ne se risqua même pas à une si périlleuse épreuve. Il aurait cru trahir la confiance du Colonel et de M. Brunel, car il sentait bien que cet amour si spontané allait rencontrer de sérieuses difficultés auprès de Mme Lablainie tout au moins. Et ce même garçon, si beau, si bien trempé, si courageux, tremblait comme un enfant, craignant de commettre une incorrection.

Là-bas, les deux compères étaient bien loin de se douter du pathétique d'une telle situation, d'autant que M. Brunel faisait un spirituel récit d'une

bonne anecdote.

— Bon. On te fera recevoir d'automobile.

— Sais pas.

— Eh ! bien, un ouvrier a un salaire et toi l'air sale.

— Ah ! docteur ! Je souffre trop ! Faites-moi mourir !

— Pas besoin de conseils, madame, je connais mon métier depuis longtemps ?

— Eh oui ! mais à quoi bon savoir le dépenser si l'on n'en a pas ?

— Quelle différence y a-t-il entre un ouvrier et toi ?

— Sais pas.

— Ah ! bien, un ouvrier a un salaire et toi l'air sale.

— Ah ! docteur ! Je souffre trop ! Faites-moi mourir !

— Pas besoin de conseils, madame, je connais mon métier depuis longtemps ?

— Eh oui ! mais à quoi bon savoir le dépenser si l'on n'en a pas ?

intéressante rencontre matinale :

— Figure-toi, vieux, que tout-à-l'heure, j'ai eu l'occasion de causer avec un de mes anciens élèves, venu au pays, en congé payé. Je suis encore stupéfait de son assurance et de sa mine lorsqu'il m'a abordé, non sans facon, avec une protectrice poignée de mains.

— Ah ! mon cher maître, combien je suis heureux de vous revoir. Savez-vous que je ne suis plus le même depuis que j'ai quitté les « cambrouzards » pour devenir un « banlieuzard », de Panam ? Les affaires y vont beaucoup mieux qu'ici.

— Dois-je souligner que Bagnols fut un cancre de ma classe, paresseux, indiscipliné, pratiquant surtout l'école buissonnière. Il finit par aller se louer comme pâtre, puis garçon de ferme et il trouva le moyen d'épouser la fille du patron, un producteur de chasselas du côté de Lauzerte, en Bas-Quercy, qui ne se laisserait pas tour pour deux cent mille francs bien économisés, grâce à la vente de ses raisins de table. Mais les parents, s'étant à ne pas vouloir ce mariage, il enleva la jeune fille et voilà les deux tourtereaux en fuite vers Paris, quand la petite eut soulagé la cachette de son père de quelques billets.

Et comme je n'avais pas l'air très convaincu, voilà que Bagnols m'a dit : « Ah ! Monsieur Brunel, l'instruction que vous m'avez donnée m'a bien servi, allez... » Je me demandais vainement s'il se payait ma tête. Mais non, il était sincère, l'animal...

— Oh ! je sais bien que je n'ai pas été un de vos brillants élèves, mais je sais tout de même lire et avec l'âge on s'instruit. Je lis l'Uman, le Popu, j'assiste à tous les meetings de la banlieue ; je suis le secrétaire d'une cellule communiste et je compte bien, pendant mon congé payé, convertir pas mal d'anciens camarades à ma propagande.

— C'est peut-être parce tu étais en chômage que l'on t'a réservé cet emploi ?

— Pensez-vous ! J'assure la permanence du Comité et je gagne tout autant qu'un bon spécialiste d'usine.

— Et, en quoi consiste ton rôle, là-dedans ?

— Mais à pointer les cartes des inscrits au groupe, à recevoir les réclamations, à distribuer les tracts de propagande, à organiser les piquets de grèves, sans compter qu'avec quelques copains, nous sommes un peu là pour assurer l'ordre dans les réunions publiques et les manifestations de la rue au risque de s'empoigner avec les sales flics.

— Ah ! mon garçon, je ne me serais jamais douté que l'action politique put nourrir un militant et tu vois devant toi un paysan bien sidéré.

— Oh ! Monsieur Brunel, a-t-il protesté, je ne me permettrais jamais de douter de vos sentiments républicains, mais voyez-vous, vos leçons d'éducation civique ne seraient plus à la page, aujourd'hui. Je me rappelle que vous vouliez faire de nous de bons Français, des patriotes. Nous voyons plus que des principes humanitaires qui dépassent largement nos étroites frontières. La République de la bourgeoisie et des patrons a vécu et nous, les ouvriers conscients et organisés, nous réclamons tous les leviers de commande, tous...

Ernest LAFON.

Lire la suite en deuxième page.

— Bon. On te fera recevoir d'automobile.

— Sais pas.

— Eh ! bien, un ouvrier a un salaire et toi l'air sale.

— Ah ! docteur ! Je souffre trop ! Faites-moi mourir !

— Pas besoin de conseils, madame, je connais mon métier depuis longtemps ?

— Eh oui ! mais à quoi bon savoir le dépenser si l'on n'en a pas ?

— Quelle différence y a-t-il entre un ouvrier et toi ?

— Sais pas.

— Ah ! bien, un ouvrier a un salaire et toi l'air sale.

— Ah ! docteur ! Je souffre trop ! Faites-moi mourir !

— Pas besoin de conseils, madame, je connais mon métier depuis longtemps ?

— Eh oui ! mais à quoi bon savoir le dépenser si l'on n'en a pas ?

— Quelle différence y a-t-il entre un ouvrier et toi ?

— Sais pas.

— Ah ! bien, un ouvrier a un salaire et toi l'air sale.

Chronique du Lot

« Les Vacanciers »

(Suite de l'article de première page)

C'est qu'il le croit dur comme fer, le matin, et j'ai senti que sous peine de passer pour un pur fasciste, je ne devais pas insister. Je me suis donc borné à geindre :

— Eh ! oui, mon cher Bagnols, mais que deviendra la terre dans tout cela puisque les jeunes vont la désertez et que tu viens encore ici pour essayer de débaucher tes anciens condisciples, alors que les étrangers s'installent dans nos fermes ? Tu vois bien ce qui arrive : la loi de 40 heures vient encore de nous amputer d'un tas de jeunes gens recrutés par l'industrie ; d'autres passent dans la garde mobile et se mettent au service de l'ordre, alors que des jeunes gens, comme toi, passent pour prêcher la révolution sociale ?

— Ça, Monsieur Brunel, nous n'y pouvons rien, la révolution est en marche. Elle est absolument nécessaire pour assurer l'émancipation du prolétariat. Chacun se débrouille dans la vie au mieux de ses intérêts. Tant pis pour la terre, si elle perd ses enfants, la machine et les étrangers nous remplaceront bien.

Et voilà, vieux, la conclusion. M'est avis qu'elle est assez angoissante. Où allons-nous ?

Silencieusement attristé, le Colonel avait écouté ce reportage et il hochait la tête. — Eh ! oui, le cas est typique et ta rencontre de ce matin nous confirme ce déséquilibre de la nation française où certains sont possédés de cette inextinguible soif de tout niveler par en bas, alors que l'axe Berlin-Rome met en vedette ses élites et son puissant armement. Où allons-nous ? à la guerre européenne ou à la guerre civile ? Que sortira-t-il de tout cela ? Une dictature. Mais que sera-t-elle ?

Pendant que nos deux compères s'oublièrent sur l'insécurité des temps et sur la crainte qu'inspirait un avenir si chargé de menaces extérieures doublées de complications intérieures, nos deux amoureux, sous la charmille, se complaisaient dans un mystérieux silence d'autant plus gêné que le mot n'était pas dit, que la palpitation s'enlisait dans les serres d'André et la pudeur de Gislaine.

Lui pensait : « Connaissant le caractère si altier de Mme de Lablainie, ses préjugés à l'égard de nos situations sociales si dissemblables, ne se mettra-t-elle pas résolument en travers d'une telle union ? Pourquoi, dans ce cas, se rendre malheureux en poursuivant un si chimérique projet ? »

Elle se disait : « André m'aime bien, mais il n'ose m'avouer son amour à cause de maman. Toutefois, elle se refusait à croire que ses parents pourraient contrarier son idéal parce que les deux familles n'étaient pas du même rang social. Même petite mère avait toujours fait ses volontés et elle ne pouvait supposer qu'elle s'obstinerait à contrarier un tel amour.

Mme de Lablainie venait précisément de faire une réapparition. Elle insistait pour retenir M. Brunel à déjeuner, mais comme il n'était pas question d'André, cette invitation fut poliment déclinée. Nos deux visiteurs prirent congé, sans qu'il fût même question de rendez-vous pour de nouvelles sorties, chacun s'en rapportant au hasard qui se chargerait bien seul de renouveler les occasions de rencontres.

Ernest LAFON.

Conseil supérieur de l'électricité

Dans la liste des membres du Conseil supérieur de l'électricité, publiée par l'« Officiel », nous relevons avec plaisir le nom de M. Loubet, Sénateur du Lot.

En sciant un arbre

Les époux Lompuech, de Lissac, étaient occupés à scier un arbre qui, tout à coup, s'abattit et atteignit Mme Lompuech à la jambe droite qui fut fracturée en trois endroits.

Pigeon voyageur

M. Lasborie, propriétaire au Causse, a capturé un pigeon voyageur portant deux bagues, avec les indications suivantes : patte droite : n° E. 38.293.221, France ; patte gauche : A. Quillon, Brive.

Les demandes de sursis d'incorporation

Les jeunes gens nés en novembre 1918, incorporables en avril prochain, qui désireraient obtenir un sursis d'incorporation, devront en formuler, avant le 20 février, la demande accompagnée de toutes les pièces justificatives, à la Mairie de leur domicile.

EDEN

SAMEDI (en soirée)

DIMANCHE (matinée et soirée)

Un film d'aventures d'une rare puissance, admirablement construit et interprété.

Mollenard

Capitaine corsaire

AVRIL

Harry BAUR, Pierre RENOUR, Albert PRÉJEAN, DALIO, Gabrielle DORZIAT, Robert LYNN

Les élections à la Chambre d'Agriculture

Voici, par canton, le résultat des élections à la Chambre d'Agriculture qui ont eu lieu le 5 février 1939, dans l'arrondissement de Cahors :

Cahors-Nord : Ont obtenu : MM. Calmels, 209 voix ; Couderc, 208 ; Rouges, 162 ; Capmas, 181.

Cahors-Sud : Ont obtenu : MM. Calmels, 246 voix ; Couderc, 249 ; Capmas, 245 ; Rouges, 245.

Castelnau : Ont obtenu : MM. Calmels, 569 ; Couderc, 567 ; Capmas, 571 ; Rouges, 564.

Catus : Ont obtenu : MM. Calmels, 449 voix ; Couderc, 421 ; Capmas, 417 ; Rouges, 376.

Cazals : Ont obtenu : MM. Calmels, 372 ; Couderc, 371 ; Capmas, 341 ; Rouges, 361.

Limogne : Ont obtenu : MM. Calmels, 251 ; Miquel, 251.

Labenque : Ont obtenu : MM. Calmels, 657 voix ; Couderc, 656 ; Capmas, 652 ; Rouges, 652.

Lauzès : Ont obtenu : MM. Calmels, 416 voix ; Couderc, 418 ; Capmas, 413 ; Rouges, 410.

Luzac : Ont obtenu : MM. Calmels, 384 ; Couderc, 403 ; Capmas, 366 ; Rouges, 364.

Montcuq : Ont obtenu : MM. Calmels, 665 ; Couderc, 656 ; Capmas, 643 ; Rouges, 677.

Puy-l'Évêque : Ont obtenu : MM. Calmels, 746 ; Couderc, 751 ; Capmas, 690 ; Rouges, 738.

Saint-Géry : Ont obtenu : MM. Calmels, 436 ; Couderc, 436 ; Capmas, 435 ; Rouges, 431.

Total : Inscrits, 14.383 ; votants, 8.972 ; blancs ou nuls, 141.

MM. Calmels, 5.748 voix ; Couderc, 5.726 ; Capmas, 5.552 ; Rouges, 5.577, élus.

MM. Pellet, 3.063 ; Delfour, 2.960 ; Brugel, 3.146 ; Miquel, 3.170.

AUX ÉLECTEURS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

« Elus à une imposante majorité, nous venons remercier les paysans de l'arrondissement de Cahors qui ont bien voulu nous honorer de leurs suffrages. « Fiers de notre succès et forts de votre confiance, nous continuerons, comme par le passé, à défendre les intérêts agricoles de notre arrondissement et chercherons pour l'avenir, dans la limite de nos pouvoirs, à augmenter le bien-être de nos campagnes. « Vous pouvez compter sur nous. »

Calmels, Couderc, Capmas, Rouges.

Après le scrutin

La majorité s'est prononcée pour les candidats sortants dont rien n'aurait justifié le renvoi. Ce n'est pas la défaite des uns et le triomphe des autres que nous enregistrons, mais tout simplement un résultat de justice et de raison.

Et maintenant, il ne doit rien rester de cette campagne, sinon la volonté unanime de travailler ensemble pour la cause paysanne et la défense des intérêts agricoles, communs à tous.

C'est, il nous semble, un assez beau terrain de conciliation où tous peuvent collaborer sans rançune et sans dépit.

CHRONIQUE AERONAUTIQUE

Activité aérienne du 3 au 10 février 1939. — 11 h. 13 de vol, dont 2 h. 12 de double commande par : MM. Dagès, Conti, Ducloux, Denat et Lieutenant Michel avec M. Barthélémy et M. Barreau. Ont volé : M. Spire avec M. Feydide ; M. Audebert avec M. Barreau ; M. Henri Bris et Capitaine Nolevade avec le Docteur de Nazaris.

Déplacement : Docteur de Nazaris et Madame à Brive et retour, sur Phalène. L'Auto-Plan a commencé ses vols d'homologation à l'aérodrome de Toulouse-Francazal.

Le prochain cours aura lieu le dimanche 12 février à 10 h., rue du Président-Wilson.

Enseignement de la langue d'Oc par correspondance

Le Collège d'Occitanie entreprend sa douzième année d'enseignement. Des centaines d'élèves ont suivi ses leçons, dans les différentes sections de languedocien et de catalan. S'adresser, pour tous renseignements, au Secrétaire du Collège, 2, place Montmorency, à Castelnau-d'Aude.

CAHORS

UNIVERSITÉ POPULAIRE

Une grande manifestation au Palais des Fêtes

Lundi prochain 13 février, à 21 heures, M. le Professeur Faucher, de la Faculté des Lettres de Toulouse, fera une grande conférence sous les auspices de la jeune Université Populaire de Cahors. Le sujet qu'il a choisi : « La Méditerranée d'aujourd'hui », sera l'occasion d'un beau voyage sur cette mer que les peuples primitifs, assoiffés de merveilleux, aimaient peupler de figures symboliques et dont les hommes de 1939 regardent les rivages avec quelque inquiétude.

La conférence de M. le Professeur Faucher sera une façon de synthèse des connaissances géographiques de notre époque et de notre civilisation, elle traduira l'expression de l'âme humaine et ce besoin éternel d'évasion que chaque homme porte en lui ; elle apportera, sur des problèmes actuels, une documentation de qualité.

A l'issue de la conférence, un grand film parlant : « L'étrange mission du Norland », complètera cette soirée par l'évocation d'un aspect de l'activité des hommes sur la Mer.

Dés maintenant, les places peuvent être louées au Palais des Fêtes aux prix habituels.

Cours du 2^e degré : Lycée Gambetta

Samedi 11 février, Mme Favarel traitera le sujet suivant : « Conscience individuelle et conscience collective ». Nous publierons ultérieurement les cours de M. Bégulé et de M. Salesses.

LA DÉFENSE PASSIVE

AVIS DE LA MAIRIE

La Municipalité a l'honneur d'informer la population de Cahors qu'en exécution des instructions du Ministère de la Guerre pour l'organisation de la Défense passive, elle a pris les mesures suivantes : La ville a été divisée en secteurs et dans chacun de ces secteurs, un habitant qualifié par sa profession ou sa bonne volonté a été désigné comme chef de l'équipe d'habitants de ce secteur.

La première mission qui a été confiée à ces chefs d'équipes de secteur est de rechercher dans leur secteur les caves qui pourraient servir d'abris contre les bombardements.

Pour l'exécution de cette mission, ces messieurs ont été priés de visiter toutes les caves de leur secteur pour pouvoir se rendre compte si leur utilisation est possible.

Les personnes chargées de cette mission se présenteront donc à partir du 15 février pour procéder à cette visite. Elles seront accréditées auprès des habitants par une lettre du maire.

La Municipalité est persuadée qu'elle n'a pas besoin de recommander aux habitants de faire bon accueil à ces personnes et de leur faciliter la mission dont elles ont bien voulu se charger dans l'intérêt de tous.

Compatriotes

Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote, Mme Madeleine Metzges, née Marlas, élève sortant de l'École Régionale des Infirmières de Toulouse, vient d'être nommée après concours sur titres, assistante sociale départementale à la Préfecture des Vosges. Nos vives félicitations.

Eboulement de rochers

Un glissement de rochers s'est produit, ces jours derniers, quai de Regourd, et des rochers sont tombés sur le garage de l'Administration des Ponts et Chaussées.

Sous le poids des rochers, les murs du garage se sont écroulés. L'Administration des Ponts et Chaussées fait procéder, actuellement, au déblayage des matériaux.

A. MANDON -- Cahors

Agence exclusive

DUCRETET-THOMSON

SERVICE DES PHARMACIES

Le service pharmaceutique sera assuré le dimanche 12 février, toute la journée et le lundi matin, 13 février, par la

Pharmacie MIROUSE

Boulevard Gambetta

SERVICE MÉDICAL

Le service médical sera assuré le dimanche 12 février par le

Docteur MALBEC

PALAIS des FÊTES

SAMEDI 11

DIMANCHE 12 FÉVRIER

(en soirée à 20 heures 45)

DIMANCHE (matinée à 15 heures)

Deux grands films

Françoise ROSAY, Madeline OZERAY

Louis JOUVET, Line NORO, CAMBO

DANS

Ramuntcho

d'après le roman de Pierre Loti

Sacha GUITRY, Jacqueline DELUBAC

Marguerite MORENO

DANS

Le Roman d'un tricheur

LA SEMAINE PROCHAINE

Danielle DARRIEUX

DANS

Katia

CARNET DE DEUIL.

Nous apprenons avec tristesse le décès, à Damas (Syrie), de M. le Capitaine Bonnet, rapporteur au Conseil de guerre, fonction qu'il remplissait dans le plus haut esprit de justice. Il est mort au moment où ses excellents services allaient recevoir leur récompense par sa très prochaine promotion au grade de commandant.

Ce deuil atteint une famille lotoise que tous nos compatriotes connaissent et estiment. Le regretté défunt était le neveu de notre bon camarade Louis Bonnet.

A notre ami attristé, à ses frères François et Baptiste Bonnet, à ses sœurs et à toute la famille en deuil nous exprimons les plus cordiales condoléances.

Interruption du courant

En raison des travaux à effectuer sur le réseau électrique, le courant sera interrompu le lundi 13 février de 8 heures à 14 heures dans les rues suivantes :

Rue Fondue-Haute jusqu'à la rue Feydel non comprise ; Boulevard Gambetta entre la rue Feydel et l'épicerie Guyonneau, rue Foch, rue de la Préfecture, rue Clément-Marot, rue Portail-Alban, place des Petites-Bougeries, rue du Bousquet, rue Saint-André, rue Wilson jusqu'à la poste non comprise, rue Jean-Caviole et rue Gustave-Larroumet.

AVENIR CADURCIEN

Souscription publique. — On peut tous les jours admirer à loisir, au Palais des Tissus, boulevard Gambetta, les magnifiques lots offerts à notre Société musicale à l'occasion de sa souscription publique.

Il reste encore des billets à vendre. Nous adressons un pressant appel à la population et la prions de bien vouloir se munir de billets.

Un franc, ce n'est pas grand-chose aujourd'hui ; mais en donnant à chacun la possibilité d'être remboursé au centuple, il nous permettra de réparer et d'effectuer l'achat d'instruments qui nous sont indispensables.

Nous espérons que notre appel sera entendu et que, d'ici le tirage fixé au 21 février prochain, il ne restera plus un billet à vendre.

Souscrivez, souscrivez, souscrivez, voilà le mot d'ordre. Nous rappelons que ces derniers sont en vente dans les bureaux de tabac de la ville et au magasin d'exposition.

Concert. — Dimanche gras 19 février prochain, le premier concert de l'année sera donné, sur les Allées Fénelon, de 16 heures à 17 heures.

Le Conseil d'Administration, désireux de donner toujours plus de satisfaction à la population, a établi son calendrier qui comporte notamment toute une série de fêtes populaires qui seront données en cours d'année.

Aussi espère-t-il que, pour les débuts, le public se rendra nombreux sur les Allées le 19 février prochain pour témoigner sa reconnaissance et apporter ses encouragements aux exécutants qui n'ont d'autre souci que de donner toujours plus de vitalité à notre vieille cité, tout en pratiquant un sport si noble et si sain, « la musique ».

Journée des crêpes. — La journée des crêpes sera fêtée comme il convient dans notre bonne ville.

En effet, après le pantagruélique repas familial ou « lou postis » est de rigueur, l'Avenir Cadurcien, pour terminer dignement cette journée, vous donne rendez-vous au Palais des Fêtes.

Un orchestre de choix a pour mission de fatiguer les plus intrépides danseurs. Par sa composition, son équilibre, son rythme entraînant, il attirera, nous n'en doutons pas, la foule des grands jours.

Et bien entendu, il y aura de délicieuses crêpes au buffet.

Jeunesse, c'est pour vous que cette journée est organisée. Venez nombreux ; amusez-vous, laissez vous soucier au vestiaire, soyez gaie le mardi-gras. — Le Comité.

Il n'y avait pas le poids !

André Rouch, boulanger à Mauroux, venait de livrer un pain de 3 kilos à une cliente. Les gendarmes eurent la légitime curiosité de s'assurer que ce pain pesait bien le poids déclaré, mais la balance n'accusa que 2 kilo 750 grammes. Les gendarmes ont dressé procès-verbal.

MESDAMES,

Ne cherchez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agréable que l'Indétrisable Huila-Purifieur. Sans appareil, sans électricité, sans chauffage, sans vapeur sur la tête, rien de tout ce qui fatiguait la cliente et ses cheveux ; et huile végétale sur les cheveux enroulés, qui les revitalise pendant qu'elle les frise et c'est tout. L'Indétrisable Huila-Purifieur est une merveille et le fruit de 16 années de minutieuses recherches pour donner à la cliente le maximum de satisfaction.

C'est la propriété de M. POPOVITCH Spécialiste renommé d'Indétrisables 4, rue Mal-Poch, CAHORS. — Tél. 170 Pas plus cher, mieux, plus chic

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 3 au 10 février 1939

Naissance

Lacaze Guy, place Galdemar, n° 2.

Publications de mariages

Bos Sébastien, conducteur d'autos et Courtiol M.-Louise, s. p., à Cahors.

Bouscasse Jean, marchand forain et Hélec Andrée, s. p.

Grand Alexis, caporal au 16^e R.T.S. à Cahors et Carena Rina, s. p. à Châtel-Guyon (Puy-de-Dôme).

Décès

Martel Basile, s. p., 64 ans, hôpital.

Laymatre Maria, veuve Durand, 74 ans, rue de la Barre, 53.

Charles Marie, épouse Besse, s. p., 42 ans, rue Victor-Hugo, 5.

Dieguez Angel, dactylographe, 67 ans, boulevard Gambetta.

Gisbert Buenaventura, 2 ans, rue Wilson.

Luque-Maza Manuela, 2 mois, rue Wilson.

Société de pisciculture du Lot

La réunion a lieu à la mairie de Cahors, sous la présidence de M. Rescoussié Daniel.

Dans un exposé rapide, mais substantiel, le Président montre, chiffres à l'appui, l'ascension progressive de la Société au cours de l'année 1938. Le nombre des sociétaires a dépassé en effet 530.

Cela tient : 1° aux efforts accomplis pour l'alevinage fait au printemps dernier en ablettes, tanches et carpes ordinaires ; 2° à l'importance du concours du 3 juillet dernier auquel participèrent 289 concurrents qui se partagèrent de nombreux lots consistant en objets d'art offerts par M. de Monzie, M. Garrigou et M. Besse, en espèces offerts par la Ville de Cahors, la Société et quelques généreux donateurs et, enfin, par des commerçants.

M. le Président remercie tous ces amis de notre groupement qui veulent bien ainsi manifester leur sympathie pour la Société.

M. le Président fait connaître, en ce qui concerne la répression du braconnage, que des instructions ont été données au garde de la Société dument assermenté, ainsi qu'au garde de la Fédération pour qu'une surveillance effective soit exercée.

Il rend compte, également, que M. Ailbert a été désigné comme recoureur en remplacement de M. Combalbert, dont l'état de santé ne lui permet plus de s'acquitter de ses fonctions qu'il a exercées depuis de longues années avec tant de zèle et de dévouement. Il lui adresse ses remerciements et ses souhaits de prompt rétablissement.

Après cet exposé, M. Mottaz donne lecture du compte rendu financier qui, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Il est procédé ensuite à la nomination des membres du Comité.

Sont élus : MM. Rescoussié, Béduté, Mottaz, Deilhès, Belencontre, Bergon, Calvet, Carriol, Chambon, Coniou, Duthil, Estradel, Parazines et Planavergne.

Le Comité désigne à son tour le bureau qui est ainsi composé : MM. Rescoussié, Président ; Béduté, Vidaillet Henri, Vice-Présidents ; Deilhès, Secrétaire ; Planavergne, Trésorier, en remplacement de M. Mottaz qui a demandé, pour des raisons de santé, à être relevé de cette fonction.

M. le Président remercie les sociétaires au nom du comité de la confiance qui leur est témoignée et il les assure que, comme en 1938, ils feront tout leur possible pour mener à bien les intérêts qui leur seront confiés.

Sur sa proposition, il est décidé que le concours de pêche aura lieu le 2 juillet.

D'autre part, la société donne mandat à M. Rescoussié, Président, et l'habilité pour se concerter avec l'Administration en vue de l'amodiation du cantonnement de pêche qui expire le 31 décembre 1939.

La séance est levée à 10 heures. — Le Secrétaire : E. DELIHES.

Classes 1907-1908-1909

Banquet annuel. — Il est rappelé aux camarades que le banquet annuel est fixé au samedi 18 février à 19 h. 30, à « Mon Auberge », chez Anet, en face l'ancienne gare de Cahors. Réunion à 19 h., au Café de la Promenade.

Se faire inscrire jusqu'au jeudi 16 courant inclus, chez M. Jean Alazard, charcutier, rue G.-Clémenceau et M. Richard, boucher, rue Labarre.

Les Sports

STADE CADURCIEN

Association. — Stade Caussadais contre Stade Cadurcien. — Demain, au Stade Lucien-Desprats, deux matches retiendront l'attention des sportifs.

Joueurs du Stade convoqués à 13 h. 30 au Stade : Rouvière, Péré, Gausse, Lafayrie, Pitois, Fage, Lachers, Tamalet, Blanc, Lagane, Bienvenu, Juge.

Les joueurs de la troisième sont priés d'être présents à 13 h. 15.

Brevet de préparation militaire élémentaire. — Le Bureau du Stade Cadurcien rappelle aux jeunes gens nés en 1919-1920 et 1921 susceptibles d'être incorporés en 1939 qu'ils ont un intérêt personnel très sérieux à suivre les cours donnés à cet effet à la caserne du 16^e Régiment de Tirailleurs Sénégalais, à Cahors.

Ils pourront ainsi, en dehors de leurs heures de travail, y préparer le brevet de préparation militaire élémentaire et certains brevets de spécialités (tir, grenadier, escrimeur, etc., etc.).

Le choix du corps d'affectation, l'avancement plus rapide, les permissions supplémentaires sont les avantages réservés

aux jeunes gens pourvus du Brevet de préparation militaire élémentaire.

Se faire inscrire, dès à présent, chez M. Lanco, secrétaire administratif du Stade (Nouveautés, Bd Gambetta, Cahors), ou au centre d'Éducation physique, caserne Bessières, à Cahors.

A FIGEAC.

Championnat de Haute-Auvergne. — Dimanche, sur le terrain de Londieu, s'est déroulé un match comptant pour le Championnat de Haute-Auvergne, opposant les Bleuets de FIGEAC à la toute première équipe des Jeunes Cadourques. La partie fut fort animée.

Dès le début, le jeu est très rapide, les attaques fusent de part et d'autre. Sur un départ de la ligne d'avants figeacoise l'inter-droit Loupias, recevant une passe impeccable, inscrit le premier but de la partie follement applaudie par les spectateurs. Les Cadourques se reprennent et descendent magnifiquement. Sur un beau mouvement de leur ligne d'avants les visiteurs égalisent. La partie continue à toute vitesse lorsque survient la mi-temps. Après la pause, les Cadourques attaquent à fond. Un cafouillage se produit devant les bois figeacois et l'avant-centre Ramon expédie la balle entre les poteaux de Moussié. Les Bleuets, très enragés, repartent crânement à l'attaque et Nicolas, bien lancé, marque le but égalisateur acclamé comme on le pense. Les deux équipes continuent à attaquer, mais les défenses se montrent sûres et rien ne sera marqué. La fin de la partie est sifflée alors sur le score de 2 buts de part et d'autre.

Les Cadourques nous présentèrent une équipe jouant rapidement sans pour cela sacrifier leurs passes précises qui émerveillèrent les spectateurs. Aux Bleuets, bonne partie de l'équipe qui est rapide et assez homogène.

Dans les bois, Moussié se montra sûr et n'a rien à se reprocher ; il ne pouvait rien sur les deux buts. Mailhes, sur le ballon, mais manque d'une certaine précision dans ses dégagements. Caray est en progrès sur ses matches précédents sans pour cela être très brillant.

Pons fit une très belle partie et se montra l'un des meilleurs figeacois. Vermet lança à tous coups sa ligne d'avants et poursuivit même ses attaques. Cavaroc le plus efficace des trois demis,

Aux femmes de 45 ans pour qu'elles restent jeunes

L'histoire de cette Parisienne intéressera toutes les femmes ayant atteint l'âge critique. Arrivée à la cinquantaine, elle connaissait, en effet, toutes sortes de troubles : éblouissements, vertiges, maux de tête, maux de reins, etc. Avec cela, naturellement, un appétit défaillant et une lassitude persistante. Elle se mit donc à prendre des Sels Kruschen. « Au bout d'une semaine déjà — écrit-elle, — j'ai ressenti un soulagement. J'en suis maintenant à mon troisième flacon, ma santé est rétablie, plus de malaises, mais une impression de vigueur et de confiance en moi. »

Avec le retour d'âge, les organes internes ont tendance à devenir paresseux. Aux femmes arrivées à cet âge, une petite dose de Sels Kruschen chaque matin fait alors le plus grand bien. Foie, reins, intestin, estomac, tout se remet à fonctionner harmonieusement. Les troubles sont dissipés. Une nouvelle santé et une nouvelle jeunesse en résultent tout naturellement. Sels Kruschen, toutes pharmacies : flacons à 6 fr. 25, 12 fr. 25 et 20 fr.

à eux-mêmes, s'amusement à la Porte de la ville de Castelnaud-Montriat, sur la Route Nationale n° 659. C'est un point très dangereux en raison de la circulation très active des autos et des camions.

Le devoir des parents est de mieux surveiller les enfants et de les empêcher de faire la navette d'un trottoir à l'autre sur ce point de la Route Nationale.

St-Paul-Labouffie

Fête scolaire. — Le dimanche 19 février aura lieu à Saint-Paul-Labouffie une fête organisée par les écoles de St-Etienne et de St-Paul, en collaboration avec les jeunes gens de la commune.

Le lever de rideau à 13 heures précises.

Au programme : « La farce de Maître Pathelin » ; « Une situation délicate », sketch patois de Mme Juliette Perruquier ; « L'Avare », comédie en 5 actes, de Molière et de nombreux intermèdes dus au concours hénévole de plusieurs acteurs, chanteurs,

Douelle

Carnet de deuil. — Dans la matinée de mardi, nous avons appris, avec peine, le décès de notre sympathique compatriote, M. Camille Rigal, ancien négociant à Cahors.

M. Rigal a été enlevé à l'affection des siens à la suite d'une longue et douloureuse maladie à l'âge de 73 ans.

Après avoir exercé, pendant plus de 50 années, le commerce des tissus, il céda son fonds pour venir se reposer dans sa commune natale et, on peut dire qu'en se retirant de Cahors, il n'y laisse que des amis.

Seu obsèques solennelles ont été célébrées jeudi à 10 heures du matin avec le concours de toute notre population et à laquelle s'était joint un grand nombre de personnes venues de Cahors.

Il nous a été permis de remarquer dans l'important cortège, une délégation de l'Orphéon Cadurcien, dont M. Rigal avait été vice-président, avec son directeur, M. G. Barreau en tête, un grand nombre de commerçants, ses anciens collègues, les adjoints, des conseillers municipaux, des employés de la Ville de Cahors, diverses notabilités, des chefs de service et plusieurs conseillers généraux en résidence à Cahors.

Le char funèbre disparaissait sous les gerbes de fleurs et les couronnes offertes par les intimes du disparu.

Puisent tous ses témoignages de haute sympathie adoucir la perte éprouvée par sa veuve et tous les siens.

En nous inclinant bien bas sur les restes mortels du cher défunt, nous prions Mme veuve C. Rigal, Mme Rigal, institutrice ; Mme et M. Gayet, adjoint au maire et tous les autres parents, d'agréer nos condoléances les plus émus. — J.P.

Puy-l'Evêque

L'amour et les chansons. « Conférence spectacle ». — C'est à un véritable régala artistique que sont conviés les habitants de Puy-l'Evêque, dimanche 12 février, à 21 heures, à la salle des fêtes de la mairie.

La soirée, organisée par le Club Kakra, comprendra une conférence humoristique présentée par Jean Gabuet, et un très beau concert au programme duquel nous relevons entre autres choses vraiment remarquables : « Absence », de Berlioz ; « Sérénade », de Schubert ; « Elégie », de Massenet, chantées par le baryton Georges Lavilledieu et un choix judicieux de modernes chansons d'amour qu'interprétera Albert Sarrou, vedette Paris 1932, Mérite artistique national.

Le piano d'accompagnement sera tenu par Simone Ransan.

Prix des places : 5 fr., 4 fr., 3 fr., enfants, 2 fr.

REMERCIEMENTS

Monsieur DELMAS Pierre, boulangerménager à Puy-l'Evêque ; Monsieur et Madame DELMAS Gustave ; Monsieur DELMAS Pierre ; Mademoiselle DELMAS Elise prient les nombreux amis qui leur ont donné de précieuses témoignages de sympathie à l'occasion du décès de

Madame Vitorine DELMAS

leur épouse, mère et grand-mère, de trouver ici, étant dans l'impossibilité de remercier individuellement, l'expression de leurs sentiments les plus reconnaissants.

Vers

Battue aux sangliers. — Dimanche dernier, la société de chasse « l'Intrépide », de Vers, avait organisé une battue aux sangliers au cours de laquelle un marcaissin de 40 kilos a été tué. Une nouvelle battue aura lieu dimanche 12 février.

Arrondissement de Figeac

Situation 1^{er} Ordre

offerte à personne sérieuse et active, aimant la démarche. Fixe mensuel de début 1.250 plus importantes commissions. Indiquer âge et références. MAURICE, 85, Boulevard République, AGEN.

Figeac

Bal des Petits lits bleus. — Les organisateurs du Bal des Petits lits bleus sont heureux de rappeler à la population figeacoise qu'il aura lieu dans les salons de l'hôtel Tillet jeudi prochain, 16 février, à 21 h. 30.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur le caractère de haute bienfaisance de cette manifestation qui obtient chaque année un succès croissant et dont les résultats se traduisent en des réalisations pratiques pour la plus grande joie, pour la santé des enfants de chez nous.

Qu'il y ait une véritable conspiration de bonne volonté, que la charité figeacoise s'exerce généreusement, éclairée, émouvante... il s'agit de tout peindre.

Le jazz du virtuose Vinsonneau apportera de son côté un concours apprécié.

Un buffet, copieusement garni, sera tenu. Un joyeux réveillon et d'autres distractions ont été prévus.

On trouvera des cartes d'entrée, au prix de 20 francs, chez les libraires de la ville et dans les bureaux de tabac.

Le Comité de la Croix-Rouge, la Croix-Rouge, Le Dispensaire, sous les auspices desquels le Bal des Petits lits bleus est organisé, M. le Sous-Préfet et M. le Docteur Dulac, Président du Comité d'organisation croient pouvoir compter sur la compréhension des Figeacois.

An Comité de la Croix-Rouge. — Le Comité de la Croix-Rouge, S.B.M., s'est réuni dimanche dernier, à 14 h. 30, dans une salle de la mairie de Figeac, en vue du renouvellement du Bureau.

Mme Léonardie, qui présidait avec une aimable distinction aux destinées de cette belle œuvre, expliqua dans une allocution nuancée et émue, pour quelles raisons de famille, elle ne pourra pas désormais assumer cette tâche et cet honneur.

Mme Clavelli et Mlle Pérès, vice-présidentes, ont donné de leur côté leur démission.

Mme Cros qui a été unanimement désignée pour remplacer Mme Léonardie, remercia au nom du Comité, l'ancienne présidente et les vice-présidentes de leur haute collaboration passée. Elle se plait à compter, cependant, sur leur sympathie agissante dans l'avenir. En terminant, elle rappela le but de l'œuvre en temps de paix : exercer la charité, donner des vêtements de laine tricotés aux enfants pauvres de 6 mois à 12 ans environ et fit appel aux dames qui voudraient tricoter, avant l'hiver, chandails, paletots, robes, écharpes, bas...

Mme Cros apportera à la tête de la Croix-Rouge de réelles qualités et une compréhension précieuse et sensible, une compétence éprouvée puisqu'elle fut infirmière pendant la guerre.

Elle sera secondée en ses efforts par Mme Sudres, vice-présidente ; Mme veuve Lascombes, trésorière ; Mme Guittard, secrétaire, par les conseillères et les adhérentes dont l'éclairé dévouement est très apprécié à Figeac.

Nous prions Mme Léonardie, Mme Clavelli, Mlle Pérès d'accueillir l'hommage de nos remerciements ; Mme Cros et ses collaboratrices, l'expression de nos félicitations sincères.

Union vélocipédique de France. — Nous informons tous les sportifs qu'un championnat départemental le Cross-Cyclo-Pédestre aura lieu à Figeac aujourd'hui 12 février.

Pour les concurrents, remise des dossards à 13 h. 30 au café Glacier.

Mais nous signalons que les engagements ont été définitivement clos hier, samedi, à 20 h.

Le départ sera donné à 14 h., café Glacier et l'arrivée aura lieu à Sainte-Claire.

La Gaule Figeacoise. — Poursuivant des essais d'acclimatation dans notre rivière, la Société de pêche vient de procéder, dans le Célé, en aval, dans la traversée et en amont de la ville, à l'im-mersion de 1.500 truites arc-en-ciel de 14 à 20 centimètres de longueur, provenant d'un établissement de pisciculture de la région.

Afin de permettre à la Société de pouvoir apprécier les résultats qu'il est permis d'espérer, le Président serait reconnaissant à MM. les pêcheurs à la ligne de bien vouloir lui signaler le poids des sujets intéressants qui pourront être capturés, tant en truites arc-en-ciel qu'en Bleas-Bass, dans le courant de l'année 1939.

Les immersions de gardons, 10.000 environ, effectuées les années précédentes, n'ayant donné aucun résultat dans le Célé, cette variété de cyprins a été abandonnée.

Par contre, et si nos prévisions se réalisent, il se pourrait que la Société soit en mesure de procéder au cours de 1940, à un alevinage intéressant en Chevannes (Cabots).

Bal. — Nous rappelons que la grande soirée dansante, avec concours de travestis, organisée par « La Gaule Figeacoise » aura lieu, salle du Théâtre Municipal, le mardi gras 21 février courant, avec le concours du brillant orchestre Delcher.

Les nombreux et beaux lots affectés à la Tombola qui sera tirée au cours de cette soirée seront exposés à partir du lundi 13 février, chez M. Lonjou, Articles de Pêche, rue d'Aujou.

D'ores et déjà, on peut se procurer des billets d'entrée au Bal. Prix : 4 fr., chez M. Lonjou.

Rugby. — Après quelques semaines de repos, le Groupe Sportif Figeacois va reprendre son activité en recevant dimanche prochain 12 février à Londen-le quinze premier du C.A. Sarladais.

Inconnu du public figeacois, ce quinze du Périgord-Agenais, classé en division de promotion, a été éliminé de justesse lors du barrage qui l'opposait à l'U.S. de Langon.

En face de Sarlat, le Groupe mettra

sur pied un quinze mixte, composé de jeunes, animés des meilleures intentions et qui seront encadrés par les équipiers premiers, restés fidèles au club.

Une vague d'indiscipline a déferlé sur le Groupe, de vieux joueurs ont déserté leur poste et, sans préavis, sans raisons valables, sans l'ombre d'un motif, ils ont laissé leurs camarades poursuivre seuls la tâche ingrate qu'ensemble ils s'étaient imposée. En raison de cette situation, la Commission de rugby a décidé de faire appel aux bonnes volontés. De jeunes équipiers seconds et quelques joueurs premiers vont essayer de donner au Groupe une nouvelle vie. Nous souhaitons ardemment qu'ils y parviennent.

Le prix des places a été ramené à 3 francs pour l'entrée générale et à 1 fr. 50 pour le supplément aux tribunes.

E.P.S. de Cahors bat Coquelicots, 3 buts à 2. — Jeudi dernier nos jeunes scolaires des Coquelicots recevaient sur le magnifique terrain de Londen-le réputée formation de la Violette Cadurcienne. Avant le match des équipes (1), les teams réserves des deux établissements se trouvaient en présence. Les jeunes Figeacois, faisant preuve d'un allant extraordinaire, triomphèrent par 2 buts à 0. Parmi eux, certains éléments, confirmant les espoirs mis en eux, se distinguèrent tout particulièrement, et tout le long du match démontrèrent une classe certaine.

C'est alors, à 15 heures, que fut donné le coup d'envoi du 2^e match. Les Coquelicots attaquaient aussitôt par les ailes, mais la défense cadurcienne renvoie bien. Le jeu se stabilise au centre du terrain pendant quelques instants ; puis, soudain, le demi-centre Lafferyrie, en possession de la balle, dribble et des 40 mètres shoote au but ; le gardien figeacois, gêné par le soleil, ne peut parer ce tir. La réaction locale ne se fait pas attendre. Les attaques fusent ; à la suite de l'une d'elles, par l'inter-gauche Minot, recevant une passe de Vernet, dribble la défense cadurcienne et, des 20 m., shoote violemment à ras de terre, marquant irrémédiablement.

Le jeu se poursuit à grande allure, mais le score en restera là jusqu'au repos. Après la pause, les Coquelicots dominent de la façon la plus nette, mais rien ne passe, car Lafferyrie se démène comme un beau diable ; plus même, il ouvre sur l'inter-droit qui score à la 15^e minute. 2 à 1 pour Cahors. Les « rouges et blancs » ne se découragent pas. Impeccablement lancé, l'ailier gauche Lavalin déborde magnifiquement la défense cadurcienne et prenant tout le monde à contre-pied centre en retrait avec précision sur Mercadier ; celui-ci reprend de volée et égalise. Les Figeacois, sentant la victoire à leur portée, accueillent les Cadurciens sur leurs buts. Rouvières bloque à tout coup ! Lafferyrie dégage ; Sarmandirat renvoie ; rien à faire, Cahors est très nettement dominé, mais une malchance inouïe prive les Coquelicots de buts paraissant acquis. C'est alors que la Violette réagit par Lafferyrie, extraordinaire d'allant, il pousse ses avants à l'attaque, mais, les sentant incapables de marquer, prend lui-même sa chance ; renouvelant son exploit du début, il tire des 35 m. et marque le troisième but des Cadurciens. Les Coquelicots, bien que surpris par ce coup du sort, remontent à l'assaut des buts adverses, mais c'est la fin. M. Bessières, qui arbitra magistralement cette partie, renvoie les joueurs aux vestiaires.

En résumé, match ultra-rapide des deux côtés, Cahors présente une excellente équipe où quelques joueurs se mirent particulièrement en évidence. Rouvières, dans les bois, joua avec une grande aisance une magnifique partie ; il confirma ses précédentes exhibitions et sa classe apparut au grand jour, ainsi que sa sûreté. Lafferyrie fut l'artisan de la victoire cadurcienne ; ses qualités de dribbleur s'épanouirent ; sa décision et sa vitesse furent remarquables. Les deux buts qu'il marque furent une merveille de précision, mais pourquoi ne se sert-il pas de son pied gauche ? Sarmandirat soutint du mieux qu'il put son camarade et fournit un bon match.

A Figeac, l'absence de Meyer dans les buts et de Bec à l'avant-centre fut préjudiciable au jeu des collégiens. Avec eux, ils auraient, sans aucun doute, remporté une nette victoire. — A. MINOT.

Spectacles. — Aujourd'hui, en matinée et soirée : Au Family-Ciné : « Ignace », avec Fernandel, irrésistible Fernandel ; « Le Cercle rouge ». Actualités mondiales.

Au Théâtre municipal : « Mister Flow », avec E. Feuillère, Fernand Gravy et Louis Jouvet ; « Le Rayon diabolique », avec Fata Birell.

Larnagol — Nous apprenons le prochain mariage de notre excellent compatriote, M. Pierre Marre, étudiant en médecine, fils de M. Marre, industriel à la Toulzange-Larnagol, avec Mlle Berthe Lasmarie, domiciliée à Paris. Nous adressons aux jeunes et futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Marcilhac — Nos réfugiés, — Marcilhac a reçu, comme d'autres endroits, son contingent de réfugiés : jeunes filles, adolescents, venus la plupart de Barcelone. Ils comprennent parfaitement notre langue et paraissent avoir peu souffert dans le lamentable exode.

M. le Maire avait fait le nécessaire pour que le gîte et le couvert leur fussent assurés. A leur descente d'autobus, Mme Raymond Pradines leur a servi un café chaud. Des personnes de bon vouloir ont porté, dans la salle de classe désaffectée, des objets de literie et ustensiles de ménage.

Nous pensons que les gens de tous partis ne voient, en ces expatriés que des malheureux qu'il faut secourir. Le devoir n'a qu'une définition sous toutes les latitudes et dans toutes les religions.

Pour la Radio — Une seule maison spécialisée A. MANDON, Cahors tél. 225

Arrondissement de Gourdon

Frayssinet-le-Gourdonnais

Juste hommage. — Dans la promotion de la Légion d'honneur, dite du 1^{er} janvier, du ministère des Anciens Combattants, parue au Journal Officiel, la semaine dernière, nous avons relevé le nom de notre compatriote M. François Sautou fait chevalier de notre grand Ordre national.

M. Sautou, originaire de Beumau, du village de Galoubet, habite depuis de longues années Paris, mais toujours fidèle à la petite patrie, à notre cher Quercy, il vient tous les ans passer plusieurs mois à Frayssinet, où il possède une petite propriété et où, avec tous les siens, si bien connus, il jouit de l'amitié et de l'estime générale.

Mobilisé le 4 août 1914, il fut blessé très gravement dans la zone des armées, à Avesnes-le-Comte (P.-de-C.), le 22 février 1916, alors que, sergent au 27^e régiment d'Infanterie, en service commandé, il apprenait à ses hommes le maniement de la grenade. Il était décoré de la croix de guerre, de la médaille militaire et titulaire d'une belle citation, il fut un des premiers à faire partie de la Fédération des plus grands Invalides et de l'Union des Aveugles de guerre.

La grande et double mutilation dont notre compatriote fut atteint et qu'il supporte avec la plus patriotique et courageuse résignation lui a bien mérité cette belle distinction. C'est le député du Lot, M. René Besse, ancien ministre, qui a été chargé par la Chancellerie de lui remettre prochainement cette croix si bien placée.

Toutes nos félicitations à ce brave et glorieux Quercynois.

Salvica — Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, M. Loucheur, gendre de M. Boyer d'Agén, de notre ville, grand prix de Rome de musique, a été nommé inspecteur de chant dans les écoles de Paris, il est ainsi le plus jeune inspecteur de chant de la ville de Paris.

M. Cassagnac Julien, de Luziers, près Salvica, directeur des P.T.T. honoraire a été nommé Vice-Président de la « Diane du Quercy ».

Nous adressons nos sincères félicitations à nos distingués compatriotes.

L'électrification des écart. — Les travaux d'électrification des écart se poursuivent activement à la grande satisfaction des intéressés.

D'ici quelques semaines, il ne restera dans le canton aucun foyer sans ce minimum de confort à la campagne.

Dégagnac — Aujourd'hui, nous avons à déplorer deux décès survenus au village de Lantis. Ce sont ceux de M. Louis Salanié, à l'âge de 78 ans et de Mme Ave-zou Jeanne, veuve Lamontagne, âgée de 80 ans.

Nous adressons aux deux familles avantageusement connues de toute notre région, nos bien sincères condoléances.

Foire. — Notre foire du 6 février coïncidant avec celle de Gatus n'a été que de moyenne importance.

Les bœufs de boucherie se sont payés de 215 à 250 fr. les 50 kilos, les agneaux, de 7 à 7 fr. 50 le kilo et les moutons, au prix moyen de 6 fr. 50. Peu de volailles et pas de jardinage.

L'ENTÉRITE VAINCUE — Une formule scientifique à base de produits opothérapiques permet de combattre avec efficacité, et sans régime trop sévère, l'entérite et ses complications. Demander la brochure gratuite E-37 aux Laboratoires Henri FOUCHER, 87, Boulevard de Grenelle, PARIS (15^e).

Petites annonces économiques — ON DEMANDE un apprenti fleuriste. S'adr. : M. Ichès, rue Emile-Zola, Cahors.

A VENDRE atelier de charpente et menuiserie, installé pour travaux en série, à grande production, 52, rue Victor-Hugo, avec ou sans son vaste magasin de dépôt (grande baisse de prix). S'adresser à Jean Fourès, 2, rue du Lot, Cahors.

ON DEMANDE bonne à tout faire, maison bourgeoise, campagne, environs Cahors. Adresse : Bureau Journal.

MAISON à vendre, 13, rue Saint-James. S'adresser au second.

Arrondissement de Gourdon

Frayssinet-le-Gourdonnais

Juste hommage. — Dans la promotion de la Légion d'honneur, dite du 1^{er} janvier, du ministère des Anciens Combattants, parue au Journal Officiel, la semaine dernière, nous avons relevé le nom de notre compatriote M. François Sautou fait chevalier de notre grand Ordre national.

M. Sautou, originaire de Beumau, du village de Galoubet, habite depuis de longues années Paris, mais toujours fidèle à la petite patrie, à notre cher Quercy, il vient tous les ans passer plusieurs mois à Frayssinet, où il possède une petite propriété et où, avec tous les siens, si bien connus, il jouit de l'amitié et de l'estime générale.

Mobilisé le 4 août 1914, il fut blessé très gravement dans la zone des armées, à Avesnes-le-Comte (P.-de-C.), le 22 février 1916, alors que, sergent au 27^e régiment d'Infanterie, en service commandé, il apprenait à ses hommes le maniement de la grenade. Il était décoré de la croix de guerre, de la médaille militaire et titulaire d'une belle citation, il fut un des premiers à faire partie de la Fédération des plus grands Invalides et de l'Union des Aveugles de guerre.

La grande et double mutilation dont notre compatriote fut atteint et qu'il supporte avec la plus patriotique et courageuse résignation lui a bien mérité cette belle distinction. C'est le député du Lot, M. René Besse, ancien ministre, qui a été chargé par la Chancellerie de lui remettre prochainement cette croix si bien placée.

Toutes nos félicitations à ce brave et glorieux Quercynois.

Salvica — Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, M. Loucheur, gendre de M. Boyer d'Agén, de notre ville, grand prix de Rome de musique, a été nommé inspecteur de chant dans les écoles de Paris, il est ainsi le plus jeune inspecteur de chant de la ville de Paris.

M. Cassagnac Julien, de Luziers, près Salvica, directeur des P.T.T. honoraire a été nommé Vice-Président de la « Diane du Quercy ».

Nous adressons nos sincères félicitations à nos distingués compatriotes.

L'électrification des écart. — Les travaux d'électrification des écart se poursuivent activement à la grande satisfaction des intéressés.

D'ici quelques semaines, il ne restera dans le canton aucun foyer sans ce minimum de confort à la campagne.

Dégagnac — Aujourd'hui, nous avons à déplorer deux décès survenus au village de Lantis. Ce sont ceux de M. Louis Salanié, à l'âge de 78 ans et de Mme Ave-zou Jeanne, veuve Lamontagne, âgée de 80 ans.

Nous adressons aux deux familles avantageusement connues de toute notre région, nos bien sincères condoléances.

Foire. — Notre foire du 6 février coïncidant avec celle de Gatus n'a été que de moyenne importance.

Les bœufs de boucherie se sont payés de 215 à 250 fr. les 50 kilos, les agneaux, de 7 à 7 fr. 50 le kilo et les moutons, au prix moyen de 6 fr. 50. Peu de volailles et pas de jardinage.

L'ENTÉRITE VAINCUE — Une formule scientifique à base de produits opothérapiques permet de combattre avec efficacité, et sans régime trop sévère, l'entérite et ses complications. Demander la brochure gratuite E-37 aux Laboratoires Henri FOUCHER, 87, Boulevard de Grenelle, PARIS (15^e).

Petites annonces économiques — ON DEMANDE un apprenti fleuriste. S'adr. : M. Ichès, rue Emile-Zola, Cahors.

A VENDRE atelier de charpente et menuiserie, installé pour travaux en série, à grande production, 52, rue Victor-Hugo, avec ou sans son vaste magasin de dépôt (grande baisse de prix). S'adresser à Jean Fourès, 2, rue du Lot, Cahors.

ON DEMANDE bonne à tout faire, maison bourgeoise, campagne, environs Cahors. Adresse : Bureau Journal.

MAISON à vendre, 13, rue Saint-James. S'adresser au second.

Arrondissement de Gourdon

Frayssinet-le-Gourdonnais

Juste hommage. — Dans la promotion de la Légion d'honneur, dite du 1^{er} janvier, du ministère des Anciens Combattants, parue au Journal Officiel, la semaine dernière, nous avons relevé le nom de notre compatriote M. François Sautou fait chevalier de notre grand Ordre national.

M. Sautou, originaire de Beumau, du village de Galoubet, habite depuis de longues années Paris, mais toujours fidèle à la petite patrie, à notre cher Quercy, il vient tous les ans passer plusieurs mois à Frayssinet, où il possède une petite propriété et où, avec tous les siens, si bien connus, il jouit de l'amitié et de l'estime générale.

Mobilisé le 4 août 1914, il fut blessé très gravement dans la zone des armées, à Avesnes-le-Comte (P.-de-C.), le 22 février 1916, alors que, sergent au 27^e régiment d'Infanterie, en service commandé, il apprenait à ses hommes le maniement de la grenade. Il était décoré de la croix de guerre, de la médaille militaire et titulaire d'une belle citation, il fut un des premiers à faire partie de la Fédération des plus grands Invalides et de l'Union des Aveugles de guerre.

La grande et double mutilation dont notre compatriote fut atteint et qu'il supporte avec la plus patriotique et courageuse résignation lui a bien mérité cette belle distinction. C'est le député du Lot, M. René Besse, ancien ministre, qui a été chargé par la Chancellerie de lui remettre prochainement cette croix si bien placée.

Toutes nos félicitations à ce brave et glorieux Quercynois.

Salvica — Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, M. Loucheur, gendre de M. Boyer d'Agén, de notre ville, grand prix de Rome de musique, a été nommé inspecteur de chant dans les écoles de Paris, il est ainsi le plus jeune inspecteur de chant de la ville de Paris.

M. Cassagnac Julien, de Luziers, près Salvica, directeur des P.T.T. honoraire a été nommé Vice-Président de la « Diane du Quercy ».

Nous adressons nos sincères félicitations à nos distingués compatriotes.

L'électrification des écart. — Les travaux d'électrification des écart se poursuivent activement à la grande satisfaction des intéressés.

D'ici quelques semaines, il ne restera dans le canton aucun foyer sans ce minimum de confort à la campagne.

Dégagnac — Aujourd'hui, nous avons à déplorer deux décès survenus au village de Lantis. Ce sont ceux de M. Louis Salanié, à l'âge de 78 ans et de Mme Ave-zou Jeanne, veuve Lamontagne, âgée de 80 ans.

Nous adressons aux deux familles avantageusement connues de toute notre région, nos bien sincères condoléances.

Foire. — Notre foire du 6 février coïncidant avec celle de Gatus n'a été que de moyenne importance.

Les bœufs de boucherie se sont payés de 215 à 250 fr. les 50 kilos, les agneaux, de 7 à 7 fr. 50 le kilo et les moutons, au prix moyen de 6 fr. 50. Peu de volailles et pas de jardinage.

L'ENTÉRITE VAINCUE — Une formule scientifique à base de produits opothérapiques permet de combattre avec efficacité, et sans régime trop sévère, l'entérite et ses complications. Demander la brochure gratuite E-37 aux Laboratoires Henri FOUCHER, 87, Boulevard de Grenelle, PARIS (15^e).

Petites annonces économiques — ON DEMANDE un apprenti fleuriste. S'adr. : M. Ichès, rue Emile-Zola, Cahors.

A VENDRE atelier de charpente et menuiserie, installé pour travaux en série, à grande production, 52, rue Victor-Hugo, avec ou sans son vaste magasin de dépôt (grande baisse de prix). S'adresser à Jean Fourès, 2, rue du Lot, Cahors.

ON DEMANDE bonne à tout faire, maison bourgeoise, campagne, environs Cahors. Adresse : Bureau Journal.

MAISON à vendre, 13, rue Saint-James. S'adresser au second.

VOG
SON CHOIX UNIQUE
DE GANTS ET
SACS A MAIN
SES PRIX
SANS
CONCURRENCE
VOG
2, PLACE GALDEMAR-CAHORS

Dernière heure

Mort du pape Pie XI — Le pape Pie XI, qui, mercredi, avait eu une attaque d'asthme cardiaque, a succombé, dans la nuit de vendredi, à 5 heures 30.

Le gouvernement espagnol sera à Madrid — De Londres. — Le docteur Négrin a annoncé que Madrid serait dorénavant le siège officiel du gouvernement républicain espagnol.

Franco se déclare l'ami de la France — De Cebère. — Le général Vaga a rencontré les autorités françaises au col de la Serra. Il a fait la déclaration suivante : « En prenant, ici, officiellement contact, au nom de mon chef, le généralissimo Franco, je vous apporte cette assurance : « Nous sommes et nous resterons les amis de la France. »

SOULAGÉS du jour au lendemain

GRIPPE BLOQUÉE EN UNE NUIT!
« Ayant un commencement de grippe, le soir, au coucher, j'ai pris 2 'ASPRO' et le lendemain matin je me sentais complètement rétabli. Je vous autorise à publier ma lettre ».
Mme Vve F. Chrétien, 20, Av. Victor-Hugo, Combrail (Nord).

EN UNE NUIT, SON RHUME A FUI!
« Je viens d'être guéri d'un gros rhume de cerveau, suite d'un refroidissement, et cela après avoir pris, le matin, 2 comprimés dans du café et le soir en couchant 2 comprimés dans du tilleul très chaud. Après une bonne nuit, le lendemain, j'étais complètement rétabli, sans avoir jamais toussé. C'est vous dire si j'ai été étonné de votre 'ASPRO' ».
M. E. Delassus, r. du Rabat, Béthune.

MIGRAINE, MAL DE GORGE S'ENVOLENT
« J'avais souvent mal à la tête. Hier soir 2 comprimés d'ASPRO ont fait complètement disparaître la douleur. Ma femme souffrait de la gorge; elle a fait dissoudre 2 comprimés dans de l'eau tiède et s'en est gargarisée le soir. Le lendemain elle ne sentait plus rien ».
M. E. Colley, Les Tilleuls 57, r. de Lunaret, Montpellier (Hérault).

Soulagés en une nuit... En pleine forme dès le lendemain matin... Voici l'expérience qu'ont faite trois personnes. Nous avons encore des milliers de lettres comme celles-ci. Ceux qu'ASPRO a délivrés de la crainte de souffrir sont enthousiastes et reconnaissants. Bien mieux, ils sont charitables : ils veulent que les autres profitent aussi de l'action calmante, du pouvoir bienfaisant d'ASPRO. Pour cela, beaucoup nous écrivent. Ils nous demandent d'utiliser leurs témoignages. Ce sont eux qui vous disent :

'ASPRO'

TRIOMPHE DES RHUMES ET DE LA GRIPPE

PRENEZ
ASPRO
CONTRE :
RHUMES
GRIPPE
MIGRAINES
NEURALGIE
RHUMATISMES
INSOMNIE

Eux qui vous disent encore : 'ASPRO' chasse migraines et névralgies en quelques minutes. Il combat l'insomnie et la nervosité - il soulage les rhumatismes en une nuit - il n'irrite jamais l'estomac... Ils savent qu'en nous faisant part de leurs expériences, il nous aide à vous convaincre. Leur seul but, leur seul intérêt est de vous rendre service, afin que vous aussi vous profitiez des multiples bienfaits d'ASPRO.

'ASPRO' n'irrite pas L'ESTOMAC

Etude de M^e René BILLIÈRES, Licencié en Droit, Avoué à Cahors, 63, Boulevard Gambetta

VENTE SUR LICITATION LES ÉTRANGERS ADMIS

En un seul lot, d'immeubles situés sur les communes de Fontanes, Montdoumerc et Pern

L'adjudication aura lieu le JEUDI NEUF MARS MIL NEUF CENT TRENTE-NEUF, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de cette ville, par devant M. le Président d'audience.

En vertu et en exécution d'un jugement rendu sur requête collective par le Tribunal civil de Cahors, le dix-neuf janvier mil neuf cent trente-neuf, enregistré, et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^{er} Monsieur François CAYRAC, ancien sous-chef de bureau à la Société Nationale des Chemins de fer français, demeurant à Bordeaux, 45 bis, rue Furtado;

2^o Monsieur Maurice GRIMAUD, contrôleur technique principal au Contentieux des Titres de la Société Nationale des Chemins de fer français, demeurant à Versailles, 14, rue Racine, agissant en sa qualité de tuteur légal de son fils mineur, Jean-Maurice GRIMAUD, issu de son mariage avec dame Angèle-Marie-Louise CAYRAC, décédée,

ayant Maître René BILLIÈRES pour leur avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en son étude audit Cahors, boulevard Gambetta, numéro 63;

il sera procédé le JEUDI NEUF MARS MIL NEUF CENT TRENTE-NEUF, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de cette ville et par devant Monsieur le Président d'audience, à ces fins commises, à la vente sur licitation, les étrangers admis et en un seul lot, des immeubles dépendant des successions de Monsieur Guillaume CAYRAC et de Madame Marie DARNAUD, son épouse, quand vivaient, demeurant ensemble aux Martinets, commune de Fontanes;

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Maurice MARINIE, demeurant actuellement à Béziers, 55, boulevard de la Liberté, pris en sa qualité de subrogé tuteur ad hoc du mineur Jean-Maurice GRIMAUD.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par Maître BILLIÈRES, avoué, et déposé au Greffe du Tribunal civil de Cahors, où toute personne peut en prendre connaissance sans frais.

DESIGNATION
DES
Immeubles à vendre

LOT UNIQUE
Ce lot comprendra :

1^{er} Sur la commune de Fontanes

Article premier. — Un petit enclos entouré de murs, en nature de maison d'habitation, bâtiments d'exploitation, pâtures, jardin et terre labourable, sis aux Martinets, commune de Fontanes, confrontant dans son ensemble à la route de St-Paul à Fontanes, Bosc et chemin public, avec cette précision que la maison d'habitation est construite en pierres et couverte de tuiles canal, et qu'élevée sur rez-de-chaussée à usage de cave, elle comprend un premier étage composé d'une cuisine, d'une salle à manger et de trois chambres, avec galetas au-dessus.

Article 2. — Un article en nature de jardin et bâtisse autrefois à usage de cuisine et aujourd'hui servant de débarras, sis au même lieu des Martinets, confrontant dans son ensemble à Bosc, chemin public des Martinets à Espagnac et chemin public des Martinets aux Claus.

Article 3. — Un article en nature de friche, sis au lieu dit Péradères ou la Rédole, même commune, confrontant dans son ensemble à la route nationale de Paris à Toulouse, route de la Rédole à Fontanes, et inconnu.

Article 4. — Un article en nature de pré au lieu dit Pech-de-Aze, confrontant dans son ensemble à Carroul, ruisseau, Cros et Lagarde.

Article 5. — Un article en nature de friche sis à la Canelle, même commune, confrontant dans son ensemble à Carroul, Bosc et Boutet.

Article 6. — Un article en nature de friche sis au lieu dit « Tiré », même commune, confrontant dans son ensemble à Cros, Laviale et route nationale de Paris à Toulouse.

Ensemble toutes les dépendances desdits immeubles, sans aucune exception ni réserve, lesquels figurent ou paraissent figurer au plan cadastral de la commune de Fontanes sous les numéros 15, 296, 306, 307, 478, 570, 575, 587 et 723 de la section D, pour une contenance de deux hectares, onze ares et quatre-vingt-cinq centiares.

2^o Sur la commune de Montdoumerc

Article 7. — Un article en nature de vigne sis au lieu dit Bos d'Albas ou Sirech, commune de Montdoumerc, confrontant dans son ensemble à Berthoumioux, chemin public, Cazès et Carroul.

Article 8. — Un article en nature de friche et lande sis au Bos d'Albas ou Tempet, même commune, confrontant dans son ensemble à Rescoussie, chemin public, Berthoumioux et Carroul.

Article 9. — Un article en nature de friche sis au lieu dit de Malandies, même commune, confrontant dans son ensemble à la route nationale de Paris à Toulouse et divers.

Ensemble toutes les dépendances desdits immeubles, lesquels figurent ou paraissent figurer au plan cadastral de la commune de Montdoumerc, sous les numéros 76, 82, 91, 92 et 362 de la section A, pour une contenance de quatre-vingt-dix-huit ares, quarante-six centiares.

3^o Sur la commune de Pern

Article 10. — Un article en nature de pré et friche sis aux lieux dits de St-Barthelemy et Pech-Grand, confrontant dans son ensemble à Gaillard, Bénédict et divers.

Ensemble toutes les dépendances desdits immeubles qui figurent ou paraissent figurer au plan cadastral de la commune de Pern, sous les numéros 726, 746, 747, 748, 750, 842 p., 844 p. et 872 de la section D, pour une contenance de un hectare, cinquante-cinq ares et quatre-vingt-dix-sept centiares.

NOTA. — Par suite d'erreurs ou modifications possibles lors

MISE A PRIX

Tous les immeubles ci-dessus indiqués seront mis en vente en un seul lot sur la mise à prix de dix mille francs, ci 10.000 fr.

Faculté de baisser la mise à prix

Aux termes du jugement sus-énoncé, le Président d'audience est autorisé à baisser indéfiniment la mise à prix, au cas où il ne surviendrait pas d'enchères sur celle-ci-dessus fixée.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés jusqu'au jour de la vente, y compris la remise proportionnelle due à l'avoué poursuivant, seront payés par l'adjudicataire en diminution de son prix, dans les dix jours de la vente entre les mains de Maître BILLIÈRES, avoué.

Fait et dressé le présent extrait par l'avoué soussigné.

Cahors, le 11 février 1939.

R. BILLIÈRES.

Pour plus amples renseignements s'adresser à Maître BILLIÈRES, avoué poursuivant qui, comme tous autres avoués exerçant près le Tribunal civil de Cahors, pourra être chargé d'enchérir.

CAHORS, IMP. COUSSLANT

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

d'immeuble en nature de maison d'habitation, situé sur le territoire de l'Arrondissement de Cahors, Département du Lot.

L'adjudication aura lieu le JEUDI NEUF MARS MIL NEUF CENT TRENTE-NEUF, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, boulevard Gambetta.

On fait savoir à qui il appartient que suivant commandement du ministère de Maître CHABAL, huissier à Cahors, demeurant la dite ville, Allées Fénelon, en date du quatorze novembre mil neuf cent trente-huit, enregistré et transcrit au Bureau des Hypothèques de Cahors, le dix-neuf novembre mil neuf cent trente-huit, volume 2 cent quatre-vingt-dix-sept, numéro 2, quatre-vingt-dix-huit, conformément aux dispositions du décret-loi du dix-sept juin mil neuf cent trente-huit, contenant saisie d'immeuble énuméré au dit acte.

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

Madame Lucie GAMEL, épouse divorcée de Monsieur GAMEL, la dite dame demeurant à Cahors, un, place Saint-James, et de Monsieur GAMEL, Antoine, sans profession, domicilié également à Cahors, un, place Saint-James, lesquels ont pour avoué constitué, près le Tribunal Civil de Cahors, Maître Jean MÉRIC, avoué à Cahors, y demeurant, 8, rue Georges-Clemenceau, avec élection de domicile en son étude :

Sur la tête et au préjudice de :

Madame Catherine-Yvonne MARQUES, veuve de Monsieur CHALVET, la dite dame demeurant à Cahors, rue Sainte-Barbe, numéro six.

Il a été procédé à la saisie réelle à suite du commandement ci-dessus énoncé, de l'immeuble situé sur le territoire de la commune de Cahors, arrondissement de Cahors, département du Lot, d'une maison sise rue du Four-Sainte-Barbe, numéro six, à Cahors, dont la désignation est ci-après établie.

Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de l'adjudication a été dressé par Maître Jean MÉRIC, avoué à Cahors, demeurant à Cahors, rue Georges-Clemenceau, et déposé au Greffe du Tribunal Civil de Cahors, le vingt-sept décembre mil neuf cent trente-huit, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sans frais.

Sommaire a été faite à la partie saisie de prendre communication du cahier des charges et de faire tels dires et observations qu'elle jugerait convenables au plus tard trois jours avant le deux février mil neuf cent trente-neuf à quatorze heures, date fixée pour statuer sur les difficultés, lui faisant connaître que l'adjudication de l'immeuble saisi était fixée au jeudi neuf mars mil neuf cent trente-neuf à quatorze heures, à l'audience des criées du Tribunal Civil de Cahors.

En conséquence de ce qui précède et aux requêtes, poursuites et diligences de Madame Lucie GAMEL, épouse divorcée de Monsieur GAMEL, la dite dame demeurant à Cahors, un, place Saint-James, et de Monsieur GAMEL Antoine, sans profession, domicilié également à Cahors, un, place Saint-James, les sus-nommés ayant Maître Jean MÉRIC, pour avoué :

En présence de :

Madame Catherine-Yvonne MARQUES, veuve de Monsieur CHALVET, demeurant à Cahors, rue du Four-Sainte-Barbe, numéro six.

Il sera procédé le JEUDI NEUF MARS MIL NEUF CENT TRENTE-NEUF, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, boulevard Gambetta, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, les étrangers admis, de l'immeuble dont la désignation suit, telle qu'elle est indiquée au procès-verbal de saisie immobilière, et reproduite au cahier des charges déposé au Greffe.

DESIGNATION
DE
l'immeuble mis en vente

TELLE QU'ELLE EST FAITE AU PROCÈS-VERBAL DE SAISIE ET AU CAHIER DES CHARGES.

Immeuble situé à Cahors
Département du Lot
rue du Four-Sainte-Barbe, n° 6

LOT UNIQUE

Une maison d'habitation, sise à Cahors, rue du Four-Sainte-Barbe, numéro six, composée de rez-de-chaussée, un étage et grenier au-dessus, water-closet, la dite maison paraissant figurer au plan cadastral de la dite ville de Cahors, sous le numéro mille neuf cent quatre-vingt-un, de la section N, et confrontant dans son ensemble à Madame Camille, Deilhès et la rue du Four-Sainte-Barbe.

Cette maison est construite en pierres du pays et convertie en tuiles canal, elle a une façade de quatre mètres environ sur la rue Sainte-Barbe.

Une porte à deux battants dont la moitié de chacun d'eux est vitrée, donne accès à l'intérieur de la maison.

On pénètre tout d'abord dans une pièce de deux mètres soixante-dix centimètres de large sur cinq mètres de long et constituant salle à manger-cuisine.

Dans le fond de cette pièce, il a été édifié une petite cloison en planches séparant la cuisine de la salle à manger, de cette pièce uniquement éclairée par la porte d'entrée, une porte vitrée avec du verre cathédrale, s'ouvre sur un réduit formant cave au fond duquel se trouvent les water-closet, avec cuvette, le réduit est propre et crèpi de frais.

De la salle à manger on monte au premier étage de la maison, par un escalier en bois de treize marches; cet escalier commence à droite de la porte d'entrée du bas, et débouche dans l'unique pièce du premier étage servant de chambre à coucher; une fenêtre donnant sur la rue éclairait cette pièce qui a la même surface que la salle à manger et le réduit du rez-de-chaussée.

Dans cette pièce existe une grande cheminée.

Par une porte située à gauche de la fenêtre on monte au grenier par un escalier en bois assez raide, et après avoir soulevé une trappe on se trouve dans un vaste grenier éclairé et aéré par une fenêtre en surélévation, donnant sur la rue du Four-Sainte-Barbe.

Cette maison figure au rôle des propriétés bâties, sous le numéro trois mille cent quarante, au nom de Madame CHALVET Paul, veuve, née MARQUES Catherine-Yvonne, ainsi que le constate l'extrait de la matrice ci-après copié.

EXTRAIT DE LA MATRICE DES PROPRIÉTÉS BÂTIES

Madame CHALVET Paul, veuve, née MARQUES Catherine-Yvonne, demeurant à Cahors, six, rue du Four-Sainte-Barbe, est inscrite à la case trois mille cent quarante de la matrice cadastrale des propriétés bâties de la commune dénommée ci-contre, pour les parcelles ou portions de parcelles ci-après détaillées.

Nature de la propriété	Revenus nets	Total
Maison	142,50	142,50
Lieu dit		
Rue et N°		
Rue du Four-Sainte-Barbe N° 6		
N° du plan		
1381		
Section		
N		
Multiplicités		

Certifié conforme à la matrice des propriétés bâties.

A Cahors, le quatorze novembre mil neuf cent trente-huit.

Pour le Directeur des Contributions Directes et du Cadastre.

Le Contrôleur-Rédacteur,
signé : Illisible.

LOTISSEMENT
ET
MISE A PRIX

L'immeuble ci-dessus décrit et désigné est saisi immobilière et sera mis en vente avec toutes ses appartenances et dépendances, servitudes actives et passives, en un seul lot et sur la mise à prix suivante :

LOT UNIQUE

Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de quatre mille francs, ci 4.000 fr.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais exposés jusqu'au jour de la vente, y compris les droits revenant à l'avoué poursuivant, devront être payés par l'adjudicataire en diminution de son prix d'adjudication des mains de Maître Jean MÉRIC, avoué à Cahors, demeurant la dite ville, huit, rue Georges-Clemenceau, poursuivant dans les dix jours du jugement d'adjudication, et en sus du prix d'adjudication s'ils étaient supérieurs au dit prix.

Tous les frais postérieurs à l'adjudication, notamment ceux de surenchère, seront en sus du prix de vente.

NOTA

Par suite d'erreurs ou modifications possibles, lors et depuis la confection du plan cadastral, il est expliqué que l'indication des numéros cadastraux et des contenances est purement énonciative, et que, par suite, la désignation ci-dessus donnée, n'engage en rien la responsabilité du poursuivant et de son avoué.

Conformément aux dispositions de l'article six cent quatre-vingt-dix-sept du Code de Procédure civile, — décret-loi du dix-sept juin mil neuf cent trente-huit — il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur l'immeuble ci-dessus pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Fait et dressé le présent extrait par moi, avoué de la partie, poursuivant la vente.

Cahors, le neuf février mil neuf cent trente-neuf.

L'avoué poursuivant,
signé : Jean MÉRIC.

Enregistré à Cahors, le février mil neuf cent trente-neuf.
F^o :
Reçu vingt-cinq francs.

Le Receveur de l'Enregistrement,
Signé : AURIÈRES.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître Jean MÉRIC, avoué poursuivant la vente sur saisi immobilière et rédacteur du cahier des charges, lequel, comme tous les autres avoués occupant près le Tribunal Civil de Cahors, pourra être chargé d'enchérir.

CAHORS, IMP. COUSSLANT

99 FEMMES sur 100

Souffrent des Nerfs, de l'Estomac ou de Maladies intérieures. Chez la Femme, en effet, la circulation du sang joue un rôle considérable, et quand, pour une raison quelconque, le sang n'a plus son cours normal, tout l'organisme se détraque, et il en découle de nombreux maux et parfois des maladies graves. C'est pourquoi nous ne saurions trop recommander à toutes les Femmes de faire une cure avec la

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

dès qu'elles éprouvent le moindre trouble de la Menstruation ou un malaise quelconque. Elle leur évite une foule d'infirmités et fera disparaître sûrement les Maladies intérieures de la Femme, Métrites, Fibromes, Hémorragies, Pertes blanches, Règles irrégulières et douloureuses, Suites de Couches, Migraines, Névralgies, Maladies du Retour d'Âge, des Nerfs et de l'Estomac, Troubles de la Circulation; Congestions, Vertiges, Étourdissements, Variques, Hémorroïdes, Phlébites, Faiblesse, Neurasthénie, etc.

La JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY, préparée aux Laboratoires Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies.

Bien exiger la véritable JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et un rouge à la signature.

AUCUN AUTRE PRODUIT NE PEUT LA REMPLACER.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Expropriation pour cause d'utilité publique

Exécution de l'article 19 du décret-loi du 8 août 1935

AVIS

Par actes passés devant Monsieur NIEL, Ingénieur des Travaux publics de l'Etat, en résidence à Cahors, représentant l'Etat, le 27 octobre 1938;

1^o Monsieur CONSTANS Lucien, demeurant, 2 place du Marché, à Cahors, a cédé pour l'amélioration de la visibilité de la route nationale, numéro 20 : 3 ares, 65 centiares de terrain, au lieu dit « Regourd », Section C, n° 1.106 p du plan cadastral, moyennant la somme de huit mille quatre cents francs (8.400 francs), y compris indemnités pour privation de jouissance, perte de récolte et tous dommages;

2^o Monsieur DASQUIE Paul, demeurant à la côte de Poujade, à Cahors, a cédé pour l'amélioration de la visibilité de la route nationale, numéro 20 : 3 ares, 30 centiares de terrain, une grange, un hangar, un appentis,

au lieu dit « Regourd », Section C, n° 1.105 p, du plan cadastral, moyennant la somme de vingt mille francs (20.000 francs), y compris indemnités pour privation de jouissance, perte de récolte, de clôture et tous dommages.

Cahors, le 10 février 1939.

Pour le Maire :
L'adjoint : J. CALVET.

ETUDE
DE
Maître Robert SEGUY
Licencié en droit
Avoué à Cahors, 1, rue St-Pierre

EXTRAIT
D'UN
JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement rendu par défaut, par le Tribunal civil de Cahors, le dix novembre mil neuf cent trente-huit, enregistré et signifié à partie,

Entre : Monsieur METGES Marcel, employé des Postes, Télégraphes et Téléphones, demeurant à Cahors, rue Saint-Urcisse,

Et : Madame MARLAS Madeleine, épouse séparée de corps dudit METGES Marcel, demeurant à Cahors, faubourg Cabesant.

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux METGES-MARLAS, à la requête du mari, par voie de conversion, au profit de la femme.

Cahors, le 9 février 1939.

Pour extrait
R. SEGUY.

Avant de partir pour Paris
notez l'adresse de

L'Agence Havas
62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
vous pourrez lire chaque jour votre journal dans le Hall de son immeuble

LA PHOSPHORE GARNAL

Prix du flacon : 15 francs - - - En vente dans toutes les pharmacies